



43^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue Interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste

Genève, le 4 mars 2020

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse remercie la Rapporteuse spéciale pour son rapport et salue ses activités additionnelles, telles que les analyses des législations anti-terroristes nationales.

La Suisse soutient les appréciations de la Rapporteuse spéciale selon lesquelles seules des politiques et pratiques basées sur le droit auront des effets positifs à long terme en matière de prévention et d'éradication de l'extrémisme violent. Nous soulignons la nécessité d'impliquer les communautés touchées par l'extrémisme violent dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures.

A cet égard, la Suisse soutient pleinement l'élaboration d'une stratégie par le Bureau de lutte contre le terrorisme de l'ONU (OCT) pour l'engagement des acteurs de la société civile. Les Piliers 1 et 4 de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme fondent la prévention sur une approche multi-acteurs, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit. Il est à présent essentiel qu'OCT et les Etats membres dédient les ressources nécessaires à l'inclusion de la société civile. Selon nous, cela requiert la création d'une entité chargée d'établir des ponts entre la société civile, les acteurs onusiens et les Etats membres.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Quelles actions concrètes sont encore nécessaires, d'après vous, de la part d'OCT, des autres instances onusiennes et des Etats membres concernés, afin d'assurer le développement de politiques de prévention et d'éradication de l'extrémisme violent respectueuses des droits de l'homme ?

Je vous remercie.